



AIDE-MÉMOIRE

La banque interrégionale d'interprètes

Un interprète ... pour comprendre et être compris!

- La BII facilite l'accès aux services de santé et aux services sociaux aux personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment le français ou l'anglais en favorisant une meilleure communication entre le professionnel de la santé et son client.
- La BII travaille avec des interprètes qualifiés pour offrir des services d'interprétation de qualité et sécuritaires dans une cinquantaine de langues.
- La BII compte plus de 200 interprètes et livre en moyenne 40 000 heures d'interprétation annuellement.
- La plateforme Jérôme + est l'outil web qui met en lien l'établissement demandeur de service et l'interprète de la BII.

Qui sont les interprètes de la BII?

- Pourquoi utiliser les services d'un interprète ? Afin d'assurer des services de qualité et sécuritaires et pour respecter les obligations inscrites dans plusieurs cadres légaux, dont la Loi sur les services de santé et les services sociaux, de même que dans les codes déontologiques prescrits par les ordres professionnels.
- Les services d'interprétation sont assurés par des travailleurs autonomes et des pigistes qui sont formés pour interpréter. Le personnel de la BII au CCSMTL valide leurs qualifications et s'assure de leur adhésion à l'éthique de l'interprétariat dans le milieu de la santé.
- L'interprète est un professionnel qui transmet toutes les données de la communication verbale et non verbale entre des personnes de langue et de culture différentes dans la plus grande confidentialité.

Comment fonctionne la BII?

- Les demandes d'interprétation sont faites directement en ligne par les usagers du réseau de la santé par le biais de l'outil web Jérôme + www.jeromeplus.ca
- Des frais pour ces services sont facturés aux établissements.

Pour joindre la BII

Courriel : 06_banque_interpretes_montreal@ssss.gouv.qc.ca

Vous désirez en savoir plus? Consultez le Portail santé Montréal www.santemontreal.qc.ca